

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 400

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	8 000 000
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	4 700 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	12 700 000	0
Éducation aux médias et à l'information (ligne supprimée)	0	0
TOTAUX	12 700 000	12 700 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits de la mission « Culture » tels qu'issus de la première lecture à l'Assemblée nationale (à l'exception de l'amendement de Gouvernement II-729 au Sénat),

en revenant donc sur l'impact des deux amendements identiques II-396 et II-682, et des amendements II-495, II-356 et II-357 de première lecture au Sénat.